

DÉCRET N° 2021 – 546 DU 27 OCTOBRE 2021
portant affectation d'un domaine à la Banque Ouest-
Africaine de Développement.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domanial en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2017-15 du 10 août 2017 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2019-547 du 11 décembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 octobre 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Il est affecté à la Banque Ouest-Africaine de Développement, pour abriter ses installations, l'immeuble de contenance quinze ares zéro centiare (15a 00ca), portion du Titre foncier n° 113 de Cotonou, sis à Zongo-Nima. Les coordonnées géodésiques de l'immeuble se présentent comme suit :

Coordonnées : WGS 84 31N		
Bornes	X	Y
B1	436900.76	702337.25
B2	436901.65	702300.30
B3	436865.77	702299.18
B4	436860.61	702304.07
B5	436859.83	702335.97

Article 2

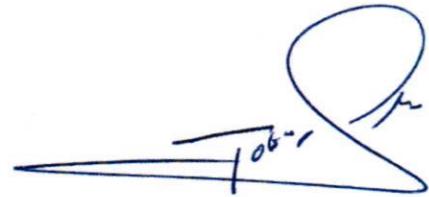
Le Ministre de l'Économie et des Finances, le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 27 octobre 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



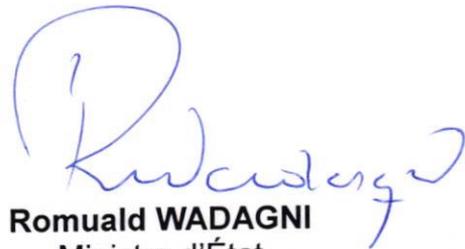
Patrice TALON.-

Le Ministre du Cadre de Vie et du
Développement Durable,



José TONATO

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MCVDD 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ; SGG 4 ; JORB 1.